

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2021 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

21-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

21-001 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 HOMMAGE AU DRAPEAU DU QUÉBEC

1.4 PAROLE AU PUBLIC – 515, RUE LAMOUREUX – ZONE C-208

21-002 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

2. ADMINISTRATION

21-003 2.1 NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2021

21-004 2.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES – ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

21-005 2.3 ÉVALUATION DE RENDEMENT DES ENTREPRENEURS ET FOURNISSEURS – DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES – DÉSIGNATION DES RESPONSABLES

21-006 2.4 DÉPÔT – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – EXERCICE FINANCIER 2021

21-007 2.5 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1233-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1233 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT ET DE REMPLACER LA CLAUSE DE TAXATION PRÉVUE À SON ARTICLE 3 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE DE MURANO AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

3. SERVICE DES FINANCES

21-008 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

21-009 3.2 AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES

21-010 3.3 AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2021

21-011 3.4 FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

21-012 4.1 EMBAUCHE – COORDONNATEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS – DIRECTION GÉNÉRALE

21-013 4.2 AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

21-014 5.1 ADJUDICATION – PROJET D'ENFOUISSEMENT SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET LA RUE DE MURANO – PROJET R-1233

21-015 5.2 PROVISION – PROJET D'ENFOUISSEMENT SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET LA RUE DE MURANO – PROJET R-1233

21-016 5.3 ENFOUISSEMENT DE SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE – HYDRO-QUÉBEC – PROGRAMME EMBELLIR LES VOIES PUBLIQUES – CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET RUE DE MURANO

21-017 5.4 ATTRIBUTION DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR DE CARBURANT POUR LA GÉNÉRATRICE DES ATELIERS MUNICIPAUX ET LA MODIFICATION DU SYSTÈME DE REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR – PROJET TPB-20-04 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

21-018 5.5 PROVISION – REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR DE CARBURANT POUR LA GÉNÉRATRICE DES ATELIERS MUNICIPAUX ET LA MODIFICATION DU SYSTÈME DE REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR

21-019 5.6 AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – RÉPARATION DU VÉHICULE 419

-
-
- 21-020 5.7 AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROJET R-1258 (AQUEDUC – RANG DE LA VALLÉE)
- 21-021 5.8 AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE RANG DE LA VALLÉE
- 21-022 5.9 AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROJET R-1270 – PROLONGATION DE LA PISTE CYCLABLE DU PARC JORDI-BONET JUSQU'À LA RUE DEBRÉ
- 21-023 5.10 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – DIVERS PROJETS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 21-024 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2020
- 21-025 6.2 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER LUMICITÉ (BOUCLE B) – ZONE A-806
- 21-026 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (DRINKERIA) – ZONE C-151
- 21-027 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGEMENT DU PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (QUARTIER VILAMO) – BOUCLE D – ZONE A-806
- 21-028 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT – 515, RUE LAMOUREUX (RÉSIDENCE VILLA DE L'AMITIÉ) – ZONE C-208
- 21-029 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 183-130, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (VIDÉOTRON) – ZONE C-258
- 21-030 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 310, RUE DE MURANO (TELUS ET KOODO) – ZONE C-258
- 21-031 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 310, RUE DE MURANO (ÉCO-CUISINE) – ZONE C-258
- 21-032 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 310, RUE DE MURANO (IA GROUPE FINANCIER) – ZONE C-258
- 21-033 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1033, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SEXXX PLUS) – ZONE C-242

- 21-034 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT – 780, MONTÉE SAINTE-JULIE (SKY MOBILE PLUS) – ZONE C-308
- 21-035 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (CHAUSSURES POP/GO SPORT) – ZONE C-321
- 21-036 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1433, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (HYUNDAI) – ZONE C-407
- 21-037 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D’UN ÉTAGE) – 92, AVENUE DU MONT-SAINT-BRUNO – ZONE H-125
- 21-038 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR SOCLE – 1801, RUE NOBEL (INTERCONNEXION) – ZONE I-102
- 21-039 6.16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 515, RUE LAMOUREUX – ZONE C-208
- 21-040 6.17 PROLONGATION DE MANDAT – COMITÉ DE L’ENVIRONNEMENT
- 21-041 6.18 APPUI – DEMANDE D’AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L’AGRICULTURE – LOT 6 350 776 – CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714
- 21-042 6.19 DÉSIGNATION ET DEMANDE D’OFFICIALISATION DE TOPONYME – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER VILAMO – BOUCLE « I » – RUE JACQUES-SENÉCAL
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 21-043 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE RELATIF À L’AMÉNAGEMENT D’UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES – HIVER 2020-2021
- 21-044 7.2 AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE
- 21-045 7.3 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES MANDATÉS – LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE INC.
- 21-046 7.4 AUTORISATION DE PASSAGE – LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – 19 JUIN 2021
- 21-047 7.5 NOMINATIONS – COMITÉ DE SÉLECTION D’OEUVRES D’ART PUBLIQUES

8. RÈGLEMENTS

21-048 8.1 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-208, UNE NOTE PARTICULIÈRE RELATIVE À LA CLASSE D'USAGE RÉSIDENTIEL H6 – HABITATION COLLECTIVE

21-049 8.2 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-106 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-152, L'USAGE 7413.1 – « CENTRE D'ESCALADE » AINSI QUE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES

21-050 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1222-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL AFIN D'Y AUGMENTER LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REMORQUAGE DE VÉHICULE

21-051 8.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1269 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR UN MONTANT DE 178 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 178 000 \$

21-052 8.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1271 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES PARCS MUNICIPAUX POUR UN MONTANT DE 1 021 800 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 750 000 \$

21-053 8.6 ADOPTION – RÈGLEMENT 1268 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 98 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 98 000 \$

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-054 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

1.4 PAROLE AU PUBLIC – 515, RUE LAMOUREUX – ZONE C-208

Audition des personnes intéressées

- Aucune intervention.

21-002

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020 ainsi que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du budget et de la séance extraordinaire tenues le 14 décembre 2020, soit adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-003

NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2021

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE nommer Mme Nicole Marchand à titre de mairesse suppléante pour les mois de février, mars et avril 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-004

AUTORISATION DE PAIEMENT – PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES – ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

ATTENDU le *Programme d'assurances de dommages* pour les organismes à but non lucratif (OBNL) des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QU'il est important pour tous les OBNL de détenir des couvertures d'assurance visant à bien les protéger, tant au niveau des biens, de la responsabilité civile, des erreurs et omissions des administrateurs et dirigeants que de l'assurance accident des administrateurs non rémunérés et des bénévoles;

ATTENDU QUE le courtier BFL Canada inc. a présenté des offres de renouvellement pour l'assurance de dommages aux OBNL situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie défraie la prime de base de cette assurance de dommages des organismes des catégories « Familles et aînés » et « Jeunesse » et du Club radio amateur Rive-Sud de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville facturera à ces OBNL toute surprime requise en assurance de biens;

ATTENDU QUE les autres OBNL accrédités des catégories « Service et entraide », « Adultes » et « Régionaux » doivent assumer tous les frais découlant du renouvellement d'assurances;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter les conditions de renouvellement de l'assurance de dommages pour les OBNL, par le biais du courtier BFL Canada inc.;

D'autoriser le trésorier à payer la prime de base de l'assurance de dommages pour les OBNL des organismes des catégories « Familles et aînés » et « Jeunesse » et du Club radio amateur Rive-Sud de Montréal, au montant de 428,77 \$ chacun, incluant la taxe provinciale et des frais administratifs taxables, pour un montant total de 3 858,93 \$;

DE facturer toute surprime requise en assurances de biens, assurance contre les détournements, la disparition et la destruction et assurance bris des équipements, s'il y a lieu;

DE facturer tous les autres OBNL pour tous les frais découlant de leur adhésion ou de leur renouvellement au programme d'assurances;

D'autoriser la greffière à signer tout document relatif au *Programme d'assurances de dommages* pour les OBNL.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-005

ÉVALUATION DE RENDEMENT DES ENTREPRENEURS ET FOURNISSEURS – DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES – DÉSIGNATION DES RESPONSABLES

ATTENDU QUE l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut se réserver la possibilité, dans le cadre d'une demande de soumissions publique, de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement jugé insatisfaisant par la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite mettre en place une telle procédure d'évaluation de rendement dans le cadre de ses demandes de soumissions publiques, et ce, pour assurer la qualité des travaux effectués et des services rendus dans le cadre des contrats municipaux, en plus de la saine gestion des ressources financières destinées à ceux-ci;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE désigner les personnes suivantes à titre de responsables et signataires des évaluations de rendement pour la Ville de Sainte-Julie :

PERSONNES DÉSIGNÉES :

- Directrice générale adjointe;
- Directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs;
- Directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs;
- Chef de section – génie civil du Service des infrastructures et gestion des actifs;
- Trésorier et directeur du Service des finances;
- Directrice du Service des loisirs;
- Directeur du Service de l'urbanisme;
- Directeur du Service des ressources humaines;
- Directeur du Service de sécurité incendie;
- Greffière;
- Coordonnateur des technologies de l'information et des télécommunications.

QU'il soit précisé dans les documents d'appel d'offres, pour chaque demande de soumissions publique pour laquelle la Ville se réserve la possibilité de faire une évaluation de rendement, laquelle des personnes ci-haut désignées sera responsable d'effectuer et de signer ladite évaluation de rendement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-006

DÉPÔT – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 3 décembre 2020, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE déposer le budget de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2021;

D'autoriser le trésorier à payer la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2021 au montant de 617 503 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-007

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1233-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1233 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT ET DE REMPLACER LA CLAUSE DE TAXATION PRÉVUE À SON ARTICLE 3 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE DE MURANO AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE déposer le certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1233-1 modifiant le Règlement 1233 afin d'augmenter le montant de l'emprunt et de remplacer la clause de taxation prévue à son article 3 pour payer le coût des travaux d'enfouissement de fils d'utilités publiques sur une partie du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano ainsi que les frais contingents.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-008

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 4 décembre 2020 au 7 janvier 2021 :

- Liste F-2021-01 Chèque à ratifier 732 328,65 \$
- Liste F-2021-02 Comptes à payer 4 712 163,46 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 4 décembre 2020 au 7 janvier 2021 apparaissant sur les listes F-2021-01 et F-2021-02;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-009

AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES

ATTENDU QUE les dépenses sont généralement engagées par contrats, règlements, résolutions ou autres documents dans lesquels la date de paiement est indiquée;

ATTENDU QU'il y a également des dépenses dont le paiement ne peut attendre l'approbation du conseil municipal sans retarder le déroulement d'activités;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer les dépenses dites incompressibles prévues au budget 2021 au montant total de 29 198 282 \$, telles qu'elles sont décrites ci-dessous :

PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES DÉPENSES	
Rémunération du personnel	13 354 164 \$
Cotisation de l'employeur	3 397 365 \$
Frais de déplacement du personnel	53 676 \$
Congrès	63 398 \$
Frais de poste	82 833 \$
Téléphone	108 516 \$
Câble – TV	2 254 \$
Internet	22 417 \$
Autres dépenses de communication	22 045 \$
Autres dépenses de publicité	25 362 \$
Autres services professionnels	6 000 \$
Formation et perfectionnement	182 272 \$
Immatriculation des véhicules	53 970 \$
Autres services gouvernementaux	3 900 \$
Réceptions	51 525 \$
Cotisations – associations et abonnements	50 635 \$
Autres services :	296 154 \$
▪ animation événements (activité physique, fête au lac, spectacles, fête nationale, fête Vieux-Village);	209 618 \$
▪ animations camps de jour;	55 331 \$
▪ photographes;	14 500 \$
▪ frais bancaires et financiers;	16 705 \$
Location de matériel et véhicules (Fête nationale)	12 500 \$
Location d'ameublement	21 194 \$
Aliments et breuvages	20 885 \$
Produits pour fins de revente	100 \$
Volumes et abonnements	16 200 \$
Périodiques	20 900 \$

Électricité	721 935 \$
Gaz naturel	50 805 \$
Événements spéciaux	183 967 \$
Autres biens non durables	10 699 \$
Frais de financement	4 345 877 \$
MRC de Marguerite-D'Youville	5 130 547 \$
Subventions – organismes sans but lucratif	722 848 \$
Vieux-Village	5 000 \$
Réclamations de dommages-intérêts	42 800 \$
Dépenses électorales	67 089 \$
Subvention à des particuliers	48 450 \$
Achats effectués par cartes de crédit ou cartes d'achat	n/a

D'autoriser le trésorier à bénéficier des escomptes consentis par les fournisseurs et à payer les comptes dans les délais impartis;

D'autoriser également le trésorier à rembourser aux personnes concernées les revenus perçus en trop, les dépôts et autres créditeurs de même qu'à faire des placements et à effectuer tous dépôts et autres débits dans le cours normal des opérations en conformité avec l'article 99 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-010

AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2021

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert que tout membre du conseil reçoive une autorisation préalable du conseil municipal à poser un acte dont découle une dépense pour le compte de la Ville pour un montant n'excédant pas celui fixé par le conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal devront représenter la Ville de Sainte-Julie lors de divers événements, colloques et congrès pendant l'année 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les membres du conseil à participer à ces événements;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser les élus municipaux à participer aux événements, colloques et congrès prévus aux listes n° 2021-01 et 2021-02;

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser, pour leur participation à des événements, colloques et congrès, un montant n'excédant pas le montant spécifié pour les frais reliés à leur inscription, déplacement, hébergement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-011

FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE décréter les travaux et confirmer l'affectation des sommes ci-dessous inscrites à la réalisation des projets 2021 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2021-2022-2023 détaillés à l'annexe jointe :

- 25 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux;
- 133 250 \$ à même le fonds de roulement qui sera remboursé en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, soit de 2022 à 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-012

EMBAUCHE – COORDONNATEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS – DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU le départ à la retraite, après 25 ans de loyaux services, de Mme Christiane Benoît;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher M. Charles-Eric Haché au poste de coordonnateur des technologies de l'information et des télécommunications à la Direction générale, à compter du 1^{er} février 2021, et ce, selon le salaire et la politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-013

AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

ATTENDU le programme d'aide financière Emplois d'été Canada d'Emploi et Développement social Canada;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite bénéficier d'une aide financière afin d'offrir à des étudiants une expérience de travail de qualité pendant la saison estivale;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à déposer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada d'Emploi et Développement social Canada, à signer tout document permettant de donner effet à la présente résolution et à y apporter toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-014

ADJUDICATION – PROJET D'ENFOUISSEMENT SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET LA RUE DE MURANO – PROJET R-1233

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour les travaux d'enfouissement sur le chemin du Fer-à-Cheval et la rue de Murano;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 août 2020 conformément à la loi;

ATTENDU l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1233 concernant les travaux d'enfouissement sur le chemin du Fer-à-Cheval et la rue de Murano au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Environnement Routier NRJ inc. située au 23, avenue Milton, Lachine (Québec) H8R 1K6, pour un montant modifié de 3 743 214,06 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-015

PROVISION – PROJET D’ENFOUISSEMENT SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET LA RUE DE MURANO – PROJET R-1233

ATTENDU l’adjudication du contrat pour les travaux d’enfouissement sur le chemin du Fer-à-Cheval et la rue de Murano à l’entreprise Environnement Routier NRJ inc. pour une somme modifiée de 3 743 214,06 \$, toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au contrat pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 262 024,99 \$, ce qui porte le montant autorisé à 4 005 239,05 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de ces dépenses lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-016

ENFOUISSEMENT DE SERVICES D’UTILITÉS PUBLIQUES – HYDRO-QUÉBEC – PROGRAMME EMBELLIR LES VOIES PUBLIQUES – CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET RUE DE MURANO

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a présenté, au moyen de sa résolution 16-427, une demande à Hydro-Québec en vue d'enfourir des services d'utilités publiques sur le chemin du Fer-à-Cheval, entre le carrefour giratoire et le boulevard Armand-Frappier dans le cadre du programme *Embellir les voies publiques*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a modifié la demande présentée à Hydro-Québec, au moyen de sa résolution 19-082, en vue d'y inclure, sur la rue de Murano, des travaux additionnels d'enfouissement de services d'utilités publiques sur une longueur approximative de 270 mètres;

ATTENDU la réception du rapport d'étude d'avant-projet soumis par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE confirmer l'engagement de la Ville de Sainte-Julie envers Hydro-Québec, selon les conditions suivantes :

- Accepter les clauses et conditions du rapport d'étude d'avant-projet d'Hydro-Québec;
- Demander de poursuivre en phase de réalisation des travaux;
- Désigner le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs en tant que personne autorisée à signer la convention d'enfouissement au nom de la Ville de Sainte-Julie ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution;
- S'engager à payer le montant de la contribution présentée dans le rapport, laquelle sera ajustée selon les coûts réels des travaux civils;
- S'engager à rembourser les frais engagés par Hydro-Québec si la Ville de Sainte-Julie abandonne le projet d'enfouissement.

DE confirmer l'acceptation des clauses et conditions des autres entreprises présentes sur les lieux des travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-017

ATTRIBUTION DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR DE CARBURANT POUR LA GÉNÉRATRICE DES ATELIERS MUNICIPAUX ET LA MODIFICATION DU SYSTÈME DE REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR – PROJET TPB-20-04 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour un contrat de remplacement du réservoir de carburant pour la génératrice des ateliers municipaux et la modification du système de remplissage du réservoir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de remplacement du réservoir de carburant pour la génératrice des ateliers municipaux et la modification du système de remplissage du réservoir à la compagnie Construction Pétro Hitech, Division D'E.R.C.D. industries inc., située au 11450, rue Dorchester, Montréal-Est (Québec) H1B 2A8, pour un montant de 30 870,79 \$, toutes taxes incluses;

QUE ces achats totalisant 31 008,06 \$ (taxes nettes) soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2022 à 2031;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison des équipements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-018

PROVISION – REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR DE CARBURANT POUR LA GÉNÉRATRICE DES ATELIERS MUNICIPAUX ET LA MODIFICATION DU SYSTÈME DE REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR

ATTENDU l'attribution du contrat pour le remplacement du réservoir de carburant pour la génératrice des ateliers municipaux et la modification du système de remplissage du réservoir à l'entreprise Construction Pédro Hitech, division D'E.R.C.D. industries inc. pour une somme de 30 870,79 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au contrat pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 %, soit 3 087,08 \$, portant le montant autorisé à 33 957,87 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de ces dépenses lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-019

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – RÉPARATION DU VÉHICULE 419

ATTENDU QUE de nombreuses réparations ont dû être effectuées depuis 2019 sur le moteur du véhicule 419 (camion dix roues) par plusieurs fournisseurs;

ATTENDU QU'un contrat de reconstruction du moteur a été octroyé à l'entreprise Excellence Peterbilt à l'automne 2020, pour la somme de 23 851,38 \$;

ATTENDU QUE d'autres pièces défectueuses ont été décelées dans le moteur une fois les travaux de réparation entrepris par Excellence Peterbilt;

ATTENDU QUE le véhicule 419 constitue un équipement d'importance parmi la flotte de la Ville et qu'il est utilisé à de nombreux usages;

ATTENDU QUE les réparations supplémentaires s'élevant à 3 781,50\$ ont été autorisées à Excellence Peterbilt afin de rendre le véhicule fonctionnel;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 3 781,50 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Excellence Peterbilt, située au 1041, rue Nobel, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Z4, pour les travaux de réparation du moteur du véhicule 419, portant la valeur totale du contrat accordé à cette entreprise à 27 632,88 \$, toutes taxes comprises.

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-020

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROJET R-1258 (AQUEDUC – RANG DE LA VALLÉE)

ATTENDU le projet de prolongement de l'aqueduc sur le rang de la Vallée;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est requise pour procéder audits travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le chef de section – génie civil du Service des infrastructures et gestion des actifs, à procéder à cette demande d'autorisation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser le chef de section – génie civil du Service des infrastructures et gestion des actifs à soumettre, pour les travaux précités, une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE le Service des infrastructures et gestion des actifs s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur maître des travaux, indiquant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-021

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE RANG DE LA VALLÉE

ATTENDU le projet de reconstruction de la chaussée sur le rang de la Vallée;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est requise pour procéder audits travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le chef de section – génie civil du Service des infrastructures et gestion des actifs, à procéder à cette demande d'autorisation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser le chef de section – génie civil du Service des infrastructures et gestion des actifs à soumettre, pour les travaux précités, une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE le Service des infrastructures et gestion des actifs s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur maître des travaux, indiquant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-022

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROJET R-1270 – PROLONGATION DE LA PISTE CYCLABLE DU PARC JORDI-BONET JUSQU'À LA RUE DEBRÉ

ATTENDU le projet de prolongation de la piste cyclable du parc Jordi-Bonet jusqu'à la rue Debré;

ATTENDU QUE le projet touche le cours d'eau Beloeil;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est requise pour procéder audits travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le chef de section – génie civil du Service des infrastructures et gestion des actifs, à procéder à cette demande d'autorisation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le chef de section – génie civil du Service des infrastructures et gestion des actifs à soumettre, pour les travaux précités, une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE le Service des infrastructures et gestion des actifs s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur maître des travaux, indiquant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-023

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – DIVERS PROJETS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour les services professionnels de laboratoire visant divers projets de travaux d'infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-024

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 15 décembre 2020 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 décembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-025

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER LUMICITÉ (BOUCLE B) – ZONE A-806

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction du projet intégré de la boucle B, situé dans le Quartier Lumicité, préparés par la firme d'architecture Élitek et datés du 12 novembre 2018, et ce, conformément à la résolution 493.14.20 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-026

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (DRINKERIA) – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie VisionDel et datés du 16 novembre 2020, pour la place d'affaires Drinkeria, située au 2000, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 493.6.20 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-027

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGEMENT DU
PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU
(QUARTIER VILAMO) – BOUCLE D – ZONE A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu (Quartier Vilamo), pour la boucle D, déposés par Dubuc, architectes-paysagistes, et datés du 5 novembre 2020, et ce, conformément à la résolution 493.11.20 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-028

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE
RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT – 515, RUE LAMOUREUX
(RÉSIDENTE VILLA DE L'AMITIÉ) – ZONE C-208**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement et de rénovation extérieure du bâtiment localisé au 515, rue Lamoureux (Résidence Villa de l'Amitié), préparés par la compagnie J. Dagenais Architecte + associés et datés du 3 décembre 2020, et ce, conformément à la résolution 493.18.20 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-029

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 183-130, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (VIDÉOTRON) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Posimage et datés du 20 novembre 2020, pour la place d’affaires Vidéotron, qui sera située dans le local 130 du bâtiment sis au 183, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 493.2.20 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-030

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 310, RUE DE MURANO (TELUS ET KOODO) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Landmark Sign et datés du 10 novembre 2020, pour la place d’affaires Telus et Koodo, située dans le local 105 au 310, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 493.4.20 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-031

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 310, RUE DE MURANO (ÉCO-CUISINE) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Enseignes ecf inc. et déposés en date du 1^{er} décembre 2020, pour la place d’affaires Éco-Cuisine, située au 310, rue de Murano, local 106, et ce, conformément à la résolution 493.5.20 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-032

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 310, RUE DE MURANO (IA GROUPE FINANCIER) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Posimage et datés du 18 février 2020, pour la place d’affaires IA Groupe financier, située au 310, rue de Murano, local 301, et ce, conformément à la résolution 493.3.20 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-033

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1033, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SEXXX PLUS) – ZONE C-242

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie VisionDEL et datés du 25 novembre 2020, pour la place d’affaires Sexxx Plus, qui sera située au 1033, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 493.7.20 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-034

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT – 780, MONTÉE SAINTE-JULIE (SKY MOBILE PLUS) – ZONE C-308

ATTENDU QU’un nouveau plan d’affichage modifié, reçu en date du 4 janvier 2021 à la suite des recommandations émises par le comité consultatif d’urbanisme à la rencontre du 15 décembre 2020, a été soumis et présenté aux membres du conseil municipal en commission administrative le 11 janvier 2021;

ATTENDU QUE le nouveau plan présente une enseigne dont le lettrage est de même apparence, mais où une correction grammaticale a été effectuée;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Stampa Media, datés du 4 décembre 2020 et modifiés le 4 janvier 2021, pour la place d'affaires Sky mobile plus, située au 780, montée Sainte-Julie (local 400), et ce, conformément à la résolution 493.12.20 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020 et considérant que les membres du conseil sont d'avis que la nouvelle proposition déposée répond bien aux objectifs et critères du règlement 1108 sur les PIIA;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-035

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (CHAUSSURES POP/GO SPORT) – ZONE C-321

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Groupe enseignes Dominion et datés du 19 novembre 2020, pour la place d'affaires Chaussures POP/Go Sport, qui sera située dans les locaux 8 à 11 du bâtiment commercial sis au 801, avenue de l'Abbé-Théoret, et ce, conformément à la résolution 493.8.20 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-036

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1433, BOULEVARD
ARMAND-FRAPPIER (HYUNDAI) – ZONE C-407**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Pattison Sign Group et datés du 27 septembre 2019, pour la place d’affaires Hyundai, située dans le bâtiment sis au 1433, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 493.9.20 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-037

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE
RÉSIDENTE UNIFAMILIALE (AJOUT D’UN ÉTAGE) – 92, AVENUE DU MONT-SAINT-
BRUNO – ZONE H-125**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’agrandissement pour l’ajout d’un étage, préparés par la compagnie Plans Personnalisés Brigitte Bruneau et datés du 27 novembre 2020, pour la résidence située au 92, avenue du Mont-Saint-Bruno, et ce, conformément à la résolution 493.17.20 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-038

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR SOCLE – 1801, RUE NOBEL (INTERCONNEXION) – ZONE I-102

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage sur socle, préparés par le Groupe Enseignes Dominion et datés du 11 novembre 2020, pour le bâtiment situé au 1801, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 493.10.20 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-039

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 515, RUE LAMOUREUX – ZONE C-208

ATTENDU QU’une demande d’approbation des plans-concept d’agrandissement et de rénovation extérieure pour le bâtiment situé au 515, rue Lamoureux (Résidence Villa de l’Amitié) a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction préparés par la compagnie J. Dagenais Architecte + associés et datés du 3 décembre 2020;

ATTENDU QU’au niveau de l’aire de stationnement, le projet vise à porter le nombre de 24 cases existantes à 31 cases de stationnement, soit une case par logement, tel que souhaité par les requérants alors que le minimum requis pour les résidences de ce type est d’une case pour quatre logements;

ATTENDU QUE le stationnement existant ne comprend pas de bordures de béton et les modifications apportées à celui-ci impliqueraient conformément à la réglementation que des bordures de béton soient ajoutées, soit l’élément qui fait l’objet d’une demande de dérogation mineure déposée conjointement avec le projet;

ATTENDU QUE les membres du comité sont favorables à l’octroi d’une dérogation mineure pour l’aire de stationnement étant d’avis que le site existant, sans bordures, contrairement aux dispositions de l’article 4.6.5.4 du *Règlement de zonage 1101*, est bien entretenu et que l’ajout de bordures, non planifiées dans les parties existantes, seraient plus hautes que le niveau du terrain où se trouve le gazon, le tout en considérant également les frais relatifs à l’ajout de celles-ci pour un tel organisme où l’objectif est d’effectuer des travaux au plus faible coût que possible;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme, dans sa résolution 493.18.20 adoptée lors de son assemblée tenue le 15 décembre 2020, recommande au conseil municipal d’accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU’un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l’article 145.6 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 515, rue Lamoureux, afin d'autoriser :

- le maintien et l'agrandissement d'une aire de stationnement existante aménagée sans bordures de béton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-040

PROLONGATION DE MANDAT – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le troisième et dernier mandat de M. Richard Gouin, à titre de membre du comité de l'environnement, s'est terminé le 1^{er} décembre 2020;

ATTENDU QU'afin d'assurer la stabilité et faciliter la transition avec les nouveaux membres, les membres du comité de l'environnement, lors de leur réunion tenue le 9 décembre 2020, ont demandé que soit prolongé le mandat de M. Richard Gouin;

ATTENDU QUE M. Richard Gouin a accepté de prolonger son mandat au sein du comité de l'environnement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le mandat de M. Richard Gouin soit prolongé jusqu'au 31 mai 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-041

APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – LOT 6 350 776 – CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est soumise par M. Mario Gauthier, représentant La Collinière Senc, afin de confirmer la présence d'une conduite privée d'aqueduc sur le lot 6 350 776 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette conduite fut installée en 2017 afin de remédier à la mauvaise qualité de l'eau provenant des puits desservant les deux (2) résidences portant les numéros 1360 et 1370, chemin de Touraine;

ATTENDU QUE cette autorisation de la CPTAQ est requise afin de permettre une transaction immobilière visant l'immeuble du 1370, chemin de Touraine;

ATTENDU QUE l'agriculteur exploitant ce site, M. Jean-Marc Provost, confirme qu'il n'y a eu aucune conséquence sur la production agricole;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation soumise par M. Mario Gauthier, représentant La Collinière Senc, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de confirmer la présence d'une conduite privée d'aqueduc sur le lot 6 350 776 du cadastre du Québec;

D'acheminer copie de cette résolution au requérant ainsi qu'à la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-042

DÉSIGNATION ET DEMANDE D'OFFICIALISATION DE TOPONYME – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER VILAMO – BOUCLE « I » – RUE JACQUES-SENÉCAL

ATTENDU le projet de développement résidentiel Quartier Vilamo actuellement en construction;

ATTENDU QUE ce projet comprend deux (2) voies de circulation publiques, soit les avenues des Bâtisseurs et des Pionniers, qui donnent accès à des rues privées comprises dans un développement à petite échelle, relevant d'un syndicat de copropriété;

ATTENDU QUE le comité de toponymie de la Ville a préconisé une thématique relative aux pionniers et aux bâtisseurs de la Ville pour la dénomination des voies de circulation de ce projet;

ATTENDU QU'une banque de toponymes a été créée pour le secteur des bâtisseurs, dont la boucle « I » fait partie, laquelle comprend les noms Isola-Comtois, Denyse-Riendeau, Bernadette-Trudeau, Joséphine-Archambault, Denise-Collette, Jacques-Sénécal, André-Savaria, Léon-Malo, Philippe-Huard, Roch-Côté, Alexis-Chicoine et L.-T.-Chagnon;

ATTENDU les recommandations du comité de toponymie;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE désigner la rue privée faisant partie du secteur des bâtisseurs (boucle « I ») comme suit, conformément au plan annexé à la présente résolution :

- rue Jacques-Sénécal;

D'acheminer une copie de la présente résolution, accompagnée d'un plan de localisation, à la Commission de toponymie du Québec, à des fins d'officialisation des toponymes, ainsi qu'au promoteur du projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-043

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES – HIVER 2020-2021

ATTENDU que le regroupement de parents du quartier désire aménager et entretenir une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente afin d'établir les conditions et modalités de l'aménagement et de l'entretien de cette patinoire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à l'aménagement d'une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries pour l'hiver 2020-2021, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-044

AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE

ATTENDU le protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) pour l'utilisation de la piscine intérieure;

ATTENDU QUE les articles 4.3 et 6.3 du protocole prévoient un soutien financier de la Ville, indexé selon l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, afin d'assurer le maintien des activités aquatiques à petit prix pour la clientèle jeunesse et de payer les dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment de même qu'aux frais de financement de l'immeuble;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 295 985,64 \$ au CCSSJ, en quatre (4) versements égaux, soit aux mois de janvier, avril, juillet et octobre 2021, afin d'offrir des activités aquatiques à petit prix pour la clientèle jeunesse de Sainte-Julie;

DE verser une aide financière de 193 417,50 \$ au CCSSJ, en janvier 2021, afin d'aider au paiement des dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment ainsi qu'aux frais de financement de l'immeuble.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-045

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES MANDATÉS – LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU le protocole d'entente intervenu le 12 novembre 2008 entre la Ville de Sainte-Julie et La maison des jeunes de Sainte-Julie inc. concernant le versement d'une aide financière de fonctionnement;

ATTENDU QUE La maison des jeunes de Sainte-Julie inc. a présenté une demande d'aide financière pour l'année 2021;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QU'un budget total de 37 315 \$ est prévu pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE verser à La maison des jeunes de Sainte-Julie inc. une aide financière de 37 315 \$ pour l'année 2021 payable en deux (2) versements égaux de 18 657,50 \$ le 15 janvier 2021 et le 15 juin 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-046

AUTORISATION DE PASSAGE – LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – 19 JUIN 2021

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie (ci-après « La Boucle ») sera de passage dans la Ville de Sainte-Julie, le samedi 19 juin 2021, tel qu'il appert du plan joint à la présente;

ATTENDU QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

ATTENDU QUE les voies publiques suivantes, soit montée Sainte-Julie, avenue de l'Abbé-Théoret, rue Principale, chemin du Fer-à-Cheval et chemin de Touraine devront être complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton de cyclistes;

ATTENDU QU'une bourse d'une valeur de 10 000 \$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes récolté par voie de sondage;

ATTENDU QUE les organisateurs du Grand défi Pierre Lavoie mettront des mesures en place pour s'adapter au contexte de la pandémie de COVID-19 au moment de l'événement;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser le passage des cyclistes de La Boucle sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, conformément au plan déposé;

De collaborer à l'activité en recrutant et en formant les bénévoles avant l'événement;

De fournir les barricades nécessaires pour assurer la fermeture des rues lors du passage des cyclistes;

De réparer les voies publiques (trous, fissures et accotements) utilisées par les cyclistes ainsi que de planifier le passage d'un balai de rues dans les jours précédant l'événement;

D'assumer les coûts pouvant être engendrés par le Service de sécurité incendie de la Ville;

De publiciser l'activité et d'inviter les résidents et les commerçants à se joindre à l'événement si le contexte de la pandémie le permet au moment de l'événement;

D'autoriser le vol de drone sur le territoire de la ville, conformément aux lois et règlements en vigueur au Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-047

NOMINATIONS – COMITÉ DE SÉLECTION D'OEUVRES D'ART PUBLIQUES

ATTENDU la création du comité de sélection d'œuvres d'art publiques et la nomination des membres de ce comité lors de la séance ordinaire du 17 mars 2020, par l'adoption de la résolution 20-115;

ATTENDU QU'en raison de la pandémie de COVID-19 et des délais et contraintes entraînés par celle-ci, les membres de ce comité n'ont jamais eu la possibilité de se rencontrer et d'entamer leur mandat;

ATTENDU QUE M. Davil Miljour a indiqué qu'il ne serait pas en mesure d'effectuer son mandat à titre de membre citoyen du comité;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 11 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection d'œuvres d'art publiques selon les modalités suivantes :

Membre	Catégorie	Échéance du mandat
Denis Gélinas	Membre citoyen	31 janvier 2022
Francine Leroux	Membre citoyenne	
Hélène Vanier	Membre citoyenne	
Éric Hervieux	Représentant du propriétaire du lieu d'exposition	
Directrice du Service des loisirs ou, en son absence, le directeur adjoint du service	Fonctionnaire	Jusqu'à son remplacement
Directeur du Service de l'urbanisme ou, en son absence, la conseillère en urbanisme	Fonctionnaire	Jusqu'à son remplacement

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-048

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-208, UNE NOTE PARTICULIÈRE RELATIVE À LA CLASSE D'USAGE RÉSIDENTIEL H6 – HABITATION COLLECTIVE

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1101-105 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone C-208, une note particulière relative à la classe d'usage résidentiel H6 – Habitation collective*, sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101*, afin d'ajouter une note spécifique à la grille des usages et des normes de la zone C-208, dans le but de permettre la présence d'une résidence destinée aux personnes âgées autonomes, ne comprenant qu'un seul des quatre services énoncés à l'article 3.3.1.6 du règlement de zonage, soit une salle communautaire;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement 1101-105 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone C-208, une note particulière relative à la classe d'usage résidentiel H6 – Habitation collective;

E présenter ce projet de règlement dans le cadre d'une consultation écrite de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

21-049

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-106 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-152, L'USAGE 7413.1 – « CENTRE D'ESCALADE » AINSI QUE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1101-106 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone I-152, l'usage 7413.1 – « Centre d'escalade » ainsi que des dispositions relatives aux usages complémentaires*, sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101*, afin d'ajouter à la liste des usages spécifiquement permis, l'usage 7413.1 – « Centre d'escalade »;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement 1101-106 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone I-152, l'usage 7413.1 – « Centre d'escalade » ainsi que des dispositions relatives aux usages complémentaires;

DE présenter ce projet de règlement dans le cadre d'une consultation écrite de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

21-050

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1222-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL AFIN D'Y AUGMENTER LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REMORQUAGE DE VÉHICULE

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1222-1 modifiant le Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal afin d'y augmenter les frais de déplacement et de remorquage de véhicule* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1222-1 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

21-051

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1269 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR UN MONTANT DE 178 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 178 000 \$

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le *Règlement 1269 décrétant des travaux de réfection de bâtiments municipaux et d'acquisition d'équipements pour un montant de 178 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 178 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1269 décrétant des travaux de réfection de bâtiments municipaux et d'acquisition d'équipements pour un montant de 178 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 178 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

21-052

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1271 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES PARCS MUNICIPAUX POUR UN MONTANT DE 1 021 800 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 750 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1271 pour payer le coût de travaux de réfection des parcs municipaux pour un montant de 1 021 800 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 750 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1271 pour payer le coût de travaux de réfection des parcs municipaux pour un montant de 1 021 800 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 750 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

21-053

ADOPTION – RÈGLEMENT 1268 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 98 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 98 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 14 décembre 2020, sous le numéro 20-642;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1268 pour payer le coût des travaux d'inspection télévisée, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts ainsi que les frais contingents pour un montant de 98 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 98 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy souhaite une très belle année 2021 à tous les citoyens de la ville de Sainte-Julie.
- Mme Roy est bien heureuse de retrouver en pleine forme le directeur général de la Ville, M. Bernardin, en ce tout début d'une nouvelle année.
- Mme Roy souligne l'excellent travail effectué par la directrice générale adjointe, Mme Mélanie Brisson, en l'absence du directeur général et la remercie chaleureusement.
- Mme Roy réitère aux citoyens l'importance de respecter les mesures sanitaires en cette période de pandémie. Elle précise que les citoyens doivent communiquer avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent lorsqu'elles voient des personnes qui ne respectent pas les consignes sanitaires.
- Par ailleurs, malgré des écarts de conduite de quelques citoyens, Mme Roy précise que le bilan à Sainte-Julie est extrêmement positif, car la très grande majorité d'entre eux respectent les règles sanitaires. Mme Roy invite les citoyens à poursuivre leurs bons comportements.
- Mme Roy invite les citoyens à faire des activités extérieures, que ce soit sur la nouvelle petite boucle de ski de fond aménagée au parc Edmour-J.-Harvey, les patinoires et la pente à glisser. Mme Roy invite aussi les citoyens à lire son courriel de demain, car il y aura l'annonce d'une belle activité amusante qui leur fera passer d'agréables moments.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Les membres du conseil souhaitent aux citoyens de Sainte-Julie une belle année 2021.

POINT 1. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Michel L'Écuyer

- M. L'Écuyer demande si la Ville a eu des nouvelles concernant la demande de subvention du projet de centre multifonctionnel.

Réponse : Oui, mais malheureusement, la Ville n'a pas obtenu de subvention. Le gouvernement fédéral a reçu des demandes de subvention totalisant 1,6 milliard de dollars, alors que l'enveloppe budgétaire était de 294 millions de dollars.

Les équipes de la Ville travaillent à trouver une solution afin de répondre aux besoins des Julievilloises et Julievillois à cet effet.

M. L'Écuyer demande si les Julievillois pourront bénéficier de la subvention fédérale accordée aux provinces pour la construction de logements sociaux.

Réponse : Mme Roy mentionne que les subventions qui seront données serviront principalement à la restauration des logements. Pour ce qui est de la construction d'unités de logements neufs, il n'y a pas d'éléments spécifiques dans l'entente fédérale-provinciale à cet effet.

M. Éric Gottfredsen

- M. Gottfredsen demande ce qu'il advient du déneigement des rues secondaires.

Réponse : Mme Roy mentionne que lors de la dernière bordée de neige, il y a effectivement eu du retard au niveau du déneigement dans les rues secondaires, mais celles-ci sont maintenant déneigées adéquatement.

Mme Carolane Turcotte

- Il est demandé s'il est possible que la collecte des matières recyclables se fasse plus souvent.

Réponse : Mme Roy mentionne que cela n'est pas possible, mais que contrairement aux autres collectes, la collecte des matières recyclables permet que nous déposions des sacs à côté du bac, lorsque ce dernier est plein.

Mme Marie-Claude Fafard

- Mme Fafard demande si la propriété actuelle située au 500, boulevard Saint-Joseph bénéficiera d'une protection ancestrale comme certaines autres maisons du village, avec affichette du circuit historique, puisqu'il s'agit de la demeure de feu M. et Mme Provost, de grands pionniers du village de Sainte-Julie qui ont contribué au développement du village.

Réponse : Mme Roy mentionne que cette propriété n'a pas du tout les caractéristiques d'une propriété pouvant être qualifiée de patrimoine historique, ayant été construite en 1978, tout comme plusieurs résidences sur le territoire de Sainte-Julie.

Mme Cathy Desrosiers-Bourque

- Mme Desrosiers-Bourque veut savoir, concernant la nouvelle traverse de piétons située sur le boulevard des Hauts-Bois, s'il est possible d'installer une lumière pour les piétons qui désirent traverser.

Réponse : M. Bernardin mentionne que cette installation est prévue en 2021-2022.

Mme Annie Saint-Laurent

- Mme Saint-Laurent demande s'il y a des développements dans le projet résidentiel de la rue de la Falaise.

Réponse : Mme Roy croit que le promoteur est toujours en attente d'une réponse du ministère de l'Environnement.

Mme Marie-Claude Fafard

- Mme Fafard demande si l'amende pour un véhicule stationné dans la rue la nuit passera de 105 \$ à 250 \$.

Réponse : Mme Roy mentionne que dans le projet de règlement, ce n'est pas le coût de l'amende qui change, mais le coût du remorquage. Si les coûts augmentent pour le remorquage, c'est pour payer les coûts réels et non pour enrichir la Ville.

Mme Lisette Cayen

- Mme Cayen mentionne qu'il y a du compost déposé tout près de l'autoroute 30 et cela pourrait entraîner des odeurs au printemps.

Réponse : Mme Roy invite la citoyenne à lui transmettre plus de détails afin de pouvoir lui répondre adéquatement.

21-054

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 24.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière